

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 5 juin 1951

La séance est ouverte à trois heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE

ARTICLES DU MAGAZINE "MACLEAN'S", ET DU
"LEADER POST" DE REGINA

M. A. C. Stewart (Yorkton): Je désire signaler à la Chambre que le numéro du 15 mars 1951 du magazine *Maclean's*, dont je viens tout juste de prendre connaissance, renferme un article, signé George Hillyard Robertson, où je lis le passage suivant:

Dans les disputes politiques les citoyens de Regina conservent encore leur fougue d'autrefois. Un jour, James Gardiner, alors chef de l'opposition libérale en Saskatchewan, enleva son veston et fonça à travers la salle de l'assemblée législative sur le représentant conservateur Carl Stewart. On sépara les deux antagonistes avant tout échange de coups, mais il fallut une journée à l'assemblée législative pour revenir à la normale.

L'honorable député qui est aujourd'hui ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) n'a jamais enlevé son veston, ni foncé sur moi à travers la salle de l'assemblée législative...

Des voix: Règlement!

M. Gibson: Il s'agit plutôt d'une explication sur un fait personnel.

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Stewart (Yorkton): ...et je n'ai jamais été, non plus, député conservateur à l'Assemblée législative de cette province. J'étais chef d'un groupe indépendant qui m'avait choisi comme tel et j'ai été ministre de la Voirie dans un gouvernement connu sous le nom de gouvernement coopératif. Nous n'avons pas non plus été séparés avant que des coups soient échangés et la Chambre n'a pas mis une journée à revenir à son état normal. Des articles aussi insensés que celui que vient d'écrire M. G. H. Robertson ne contribuent guère à mieux renseigner le public sur les questions politiques. L'incident survenu il y a trente ans et dont on a exagéré la description a été réglé à l'amiable par les intéressés, dans mon bureau, deux jours après.

Cette nouvelle est inexacte à un autre égard: c'est que je n'ai jamais été candidat conservateur, comme le prouveront les dossiers relatifs aux élections tant provinciales que fédérales et, soit dit en passant, les candidats conservateurs qui m'ont fait la lutte dans trois élections fédérales ont tous perdu leur dépôt.

Je désire aussi m'expliquer sur un fait personnel, au sujet d'un article qui a paru le 31 mai dans le *Leader-Post*. Le premier ministre T. C. Douglas, chef de la C.C.F. dans le gouvernement de la Saskatchewan, m'a attaqué personnellement; il dit que j'ai appartenu à presque tous les partis politiques et que, par conséquent, il est peu probable qu'on ajoute foi à la déclaration que j'ai faite à la Chambre au sujet des services administratifs de la Saskatchewan.

Les déclarations de M. Douglas, tant au sujet du patronage mis en pratique par son gouvernement et à mon sujet sont absolument fausses. Je n'ai jamais été membre d'aucun autre parti politique que du premier parti progressiste et, aux dernières élections fédérales, du parti libéral.

QUESTION OUVRIÈRE

DÉCRET DU CONSEIL MODIFIANT LE RÈGLEMENT
RELATIF À LA SÉCURITÉ DES MARINS
DES GRANDS LACS

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je dépose des exemplaires français et anglais du décret du conseil du 4 juin, modifiant le règlement relatif à la sécurité des marins des Grands lacs. Ce règlement est présentement en vigueur. On a constaté qu'à l'égard des hommes qui montent certaines petites embarcations, par exemple de petites barques de pêches ou des barges qui servent d'auxiliaires pour le dragage des lacs, il ne serait guère utile d'appliquer ce règlement. Le décret autorise le ministre du Travail à rendre des ordonnances de façon à soustraire ces hommes de l'application du règlement général.

IMPRIMERIE NATIONALE—DROIT DE PASSER DES
ENTENTES COLLECTIVES DEMANDÉ PAR LA
FÉDÉRATION ONTARIENNE DES IMPRIMEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le secrétaire d'État est-il maintenant en mesure de répondre à la question que je lui ai posée le 15 mai dernier, à l'appel de l'ordre du jour, au sujet de la demande de la Fédération ontarienne des imprimeurs, qui réclame pour les employés de l'Imprimerie nationale le droit de conclure des ententes collectives?

L'hon. F. G. Bradley (secrétaire d'État): J'ai appris que la *Times Gazette*, d'Oshawa, déclare dans un article que la Fédération onta-